Acte de décès

Une copie intégrale d’acte de décès peut être délivrée à toute personne qui en fait la demande. Les démarches pour l’obtenir dépendent du lieu du décès.

Faire la demande :
– En ligne : cliquez ici
– Sur place auprès de la mairie du lieu du décès ou de la mairie du dernier domicile du défunt en indiquant les nom et prénoms du défunt et la date du décès. Aucun document n’est exigé.
– Par correspondance auprès de la mairie du lieu du décès ou de la mairie du dernier domicile du défunt en indiquant les nom et prénoms du défunt et la date du décès.

En savoir plus : cliquez ici

Service État civil de la mairie
16, rue de l’Hôtel de ville – Beaufort-en-Vallée
49250 Beaufort-en-Anjou
02 41 79 74 60